

Rapport commission FA – MI 20-2024-60 – Demande de crédit pour l'installation d'une pergola bioclimatique sur la terrasse du Club House Tennis

Mesdames, Messieurs,

Réunie en séance ordinaire le 28 août 2024, la commission Finances et Administration a étudié la demande de crédit pour l'installation d'une pergola bioclimatique sur la terrasse du Club House Tennis – MI-20-2024-60 – pour un montant total de CHF 148'000 TTC.

Après une présentation du projet dans laquelle il a notamment été précisé que l'amortissement s'effectuera sur 10 ans, les commissaires passent à la discussion.

Tout s'abord, Gilbert Vonlanthen, Conseiller administratif, précise que le nombre de couverts servis en 2023, sur 10 mois, s'élève à 10'683 contre 8'843, sur 8 mois, en 2024. De plus, il est précisé que le chiffre d'affaires a, au cours des dernières années, varié entre CHF 300'000 et CHF 400'000.

Gilbert Vonlanthen ajoute ensuite que si cette demande de crédit a été déposée c'est pour permettre de continuer à utiliser la terrasse même en cas de mauvais temps, et ainsi améliorer l'outil que représente le club house tennis de Bernex. Il poursuit en précisant que les nouveaux exploitants sont engagés et ont envie de bien faire. De plus, il ajoute qu'il ne faut pas attendre un retour sur investissement direct si la Commune décide d'engager des fonds pour cette pergola car nous risquons de décourager les exploitants.

Un commissaire demande alors si nous avons déjà les comptes de résultat afin de pouvoir mieux saisir la situation du club house de Bernex. Il est répondu que nous les recevons dans le courant de cette année.

Un second commissaire indique alors être en faveur de cette demande car il pense que les parasols utilisés à l'heure actuelle ne sont viables. Un autre commissaire rebondit alors sur ce point pour ajouter que cet investissement permettra d'améliorer le patrimoine de Bernex et de rendre le lieu plus attractif.

Un commissaire prend alors la parole pour indiquer que selon lui il manque un certain nombre de données qui permettrait de prendre une décision en toute connaissance de cause. Il ajoute que selon lui, si les exploitants ferment et rentrent les parasols en cas de besoin, il n'y a pas de raison qu'ils soient détruits par le vent par exemple. Selon lui la pergola serait effectivement un plus. Toutefois, s'il fait mauvais temps, les personnes ne viendront pas davantage manger en terrasse. Enfin, il précise qu'il y a d'autres investissements plus importants que la Commune doit réaliser.

Pour un autre commissaire, ce projet qui revient aujourd'hui n'est toujours pas plus convaincant. En effet, selon lui, il convient d'attendre une année d'exploitation complète et ensuite procéder à des analyses sur les améliorations à apporter.

Suite à ces éléments, toute une discussion débute sur les différents lieux de buvette et de restauration qu'offre la Commune de Bernex. Pour un commissaire, il convient de se pencher davantage sur la buvette du foot, située à quelques pas du tennis. Il faut se montrer juste entre les différents lieux et assurer une équité.

La question des choix effectués en termes d'investissements est alors soulevée par un commissaire qui précise que d'autres investissements qu'il juge nettement moins utiles pour la population ont été favorisés. Il ajoute alors que pour la buvette du foot, il nous revient d'effectuer les investissements nécessaires.

Un commissaire propose alors de revenir au club house et à la demande de crédit soumise afin d'apporter deux éléments. Tout d'abord, préciser que les exploitants n'ont pas demandé cette pergola.

Ce constat est confirmé par Gilbert Vonlanthen. Ensuite, ajouter qu'il faudrait déjà retravailler sur la visibilité du lieu. En effet, si les personnes ne connaissent pas ce lieu, elles ne peuvent pas imaginer qu'il s'agit d'un restaurant ouvert au public. Il faut dès lors penser à rendre ce lieu reconnaissable.

Un commissaire prend alors la parole pour préciser qu'au vu de l'ensemble des discussions, il a changé d'avis et il annonce qu'il ne soutiendra plus cette pergola.

Gilbert Vonlanthen prend alors la parole pour exprimer son accord sur le manque de visibilité du restaurant. Il précise alors qu'auparavant ce lieu était une buvette d'un club sportif. Puis, des rénovations ont été effectuées par la Commune sans qu'il y ait une volonté affirmée que cet espace ne devienne une auberge communale. Il faudrait une volonté politique claire pour repenser ce lieu, même s'il n'est pas sûr qu'une auberge communale ne rapporte quoi que ce soit de plus à la Commune. Ayant obtenu toutes les réponses à leurs questions, les commissaires passent au vote et vous recommandent par

3 oui, 5 non (8 membres présents)

de refuser la demande de crédit MI – 20-2024-60 – l'installation d'une pergola bioclimatique sur la terrasse du Club House Tennis – pour un montant total de CHF 148'000 TTC.

Le rapporteur :
Guillaume Zufferey

Bernex, le 1^{er} septembre 2024